



Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile [Mai 2019](#)

Agenda du GPA

Commission Matières Premières : Mardi 18 Juin 2019

Assemblée Générale : Vendredi 28 Juin 2019

Un nouveau service proposé par GPA Services : AUDIT DE PROCESSUS selon la norme VDA 6.3

La norme VDA 6.3, mise au point par VDA-QMC et l'industrie automobile allemande, définit un standard pour un audit de processus pour les organisations qui fournissent des produits ou services automobiles.

La troisième édition de 2016 constitue une mise à jour de cet outil d'audit des processus, destinée à offrir un outil plus pratique et qui répond plus étroitement aux exigences de la norme IATF 16949:2016 en matières d'audit des processus de fabrication (9.2.2.3).

La norme VDA 6.3 peut être appliquée à n'importe quel type d'organisation de l'industrie automobile en tant qu'outil d'audit des processus, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Cet outil peut être adapté à l'intégralité du cycle du produit, indépendamment de sa position au sein de la chaîne d'approvisionnement. Des questions ciblées permettent de saisir des éléments clés d'un processus donné, tandis qu'un système et une méthodologie d'évaluation quantitative fournissent des résultats mesurables concernant les éléments du processus.

La norme VDA 6.3 est aujourd'hui plébiscitée par de nombreux donneurs d'ordre dans l'industrie automobile pour la réalisation des audits internes et des audits fournisseurs des processus de fabrication.

L'IATF n'impose pas le recours à la norme VDA 6.3 pour l'exercice des audits des processus de fabrication, néanmoins son utilisation est imposée par certains constructeurs.

Ex : VOLKSWAGEN au travers de ses exigences spécifiques (Formel Q capability édition Juin 2015) demande, au-delà de la qualification VDA 6.3, la certification VDA 6.3 des auditeurs en charge de réaliser au moins une fois par an les audits internes de toutes les

étapes des process pour toutes les pièces livrées aux constructeurs.

Face à ces enjeux en terme d'audit, le GPA via sa filiale GPA SERVICES, propose des prestations d'audit de processus selon la norme VDA 6.3 et dispose d'un consultant certifié pouvant réaliser vos audits internes de processus de fabrication, ou des audits des processus fabrication de vos fournisseurs pour votre compte.

Pour tout renseignement : gpaservices@autoplasticgate.com

Nouveau Président pour le Centre Technique Industriel IPC (Innovation Plasturgie Composites)

Le Conseil d'Administration d'IPC vient d'élire son nouveau Président, Etienne Béchet de Balan. Il succède à Paul Valette, qui vient d'achever son mandat. Etienne Béchet de Balan est aussi Secrétaire Général du Groupe CEP et Président d'Allizé Plasturgie Auvergne et Auvergne Rhône-Alpes. Son objectif est entre autres de rendre les industriels du secteur de la plasturgie et des composites, plus compétitifs au niveau international, grâce à des produits à forte valeur ajoutée, plus légers, plus innovants, plus intelligents, plus connectés et plus respectueux de l'environnement.

<https://ct-ipc.com/actualites/un-nouveau-president-et-une-nouvelle-gouvernance-pour-ipc>

Evènements extérieurs

Plasturgie automobile : quelles innovations, quelles attentes ?

5 et 6 juin 2019 à Douai

La SFIP et l'IMT Lille Douai, **en partenariat avec le GPA**, organisent une nouvelle édition de ce congrès bisannuel consacré à la contribution des matériaux polymères aux performances des véhicules automobiles.

L'objectif de ces deux journées est de permettre aux acteurs de la « filière plasturgie » de présenter leurs dernières innovations et aux constructeurs de préciser leurs attentes. Ces rencontres et ces échanges traiteront des **cinq principaux thèmes** suivants :

- Maîtrise des émissions polluantes et sonores
- Confort intérieur du conducteur et des passagers
- Sécurité active et passive
- Nouvelles et futures motorisations
- Eco-conception et recyclage

Programme et inscription : https://www.sfip-plastic.org/cms/wp-content/uploads/2018/09/ProgSFIP_PlastAuto_Douai2019.pdf

ECONOMIE



Crédit d'impôt recherche (CIR)

Un [communiqué de presse](#) de la Direction générale des Finances précise que les entreprises réalisant entre 2 et 100 millions d'euros de dépenses de recherche sont dispensées de l'obligation de dépôt de l'annexe décrivant la nature des travaux en cours. Seules les entreprises engageant plus de 100 M€ de dépenses de recherche restent soumises à cette obligation déclarative. Le formulaire n° 2069-A-1-SD et sa notice en ligne sur impots.gouv.fr ont été aménagés en ce sens.

Par ailleurs, une [actualité BOFIP](#) du 17 avril 2019 précise cet aménagement.

Sources : MEDEF Infos



Comité de pilotage de la FREC (Feuille de Route Economie Circulaire)

La Fédération de la Plasturgie et des Composites a participé au comité de pilotage de la FREC le 23 avril.

A cette occasion, Brune POIRSON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, a fait le point en ce jour anniversaire du lancement de la FREC il y a un an.

Pour elle, 95 % des mesures sont en train d'être mises en œuvre. Lorsqu'elles seront totalement mises en œuvre, cela entraînera une réduction de 26 % des émissions de CO2 générées pour produire les ressources (plastique, verre, papier-carton, acier, aluminium).

Lire la suite : <https://www.laplasturgie.fr/premier-bilan-apres-1-an-de-la-feuille-de-route-sur-leconomie-circulaire/>



Suramortissement numérique : Déduction exceptionnelle en faveur des PME industrielles réalisant des investissements de transformation numérique et de robotisation

La loi de finances pour 2019 (art. 55) a créé une déduction exceptionnelle pour les investissements de transformation numérique et de robotisation des petites et moyennes entreprises (PME) affectés à une activité industrielle. Cette déduction exceptionnelle leur permet de déduire 40 % de la valeur d'origine de certains biens limitativement énumérés. Cette déduction exceptionnelle s'applique aux biens acquis, fabriqués ou pris en crédit-bail ou en location avec option d'achat à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Elle s'applique également aux biens acquis à compter du 1er janvier 2021 lorsque, d'une part, ils ont fait l'objet d'une commande à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020, assortie du versement d'acomptes au moins égaux à 10 % du montant total de la commande, et, d'autre part, ils sont acquis dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de la commande.

Une **actualité BOFIP** du 15 mai commente ce dispositif.

Sources : MEDEF Infos

QUALITE



Guide AMDEC

Publication du guide « AMDEC Inversée » publié par la FIEV :

https://www.fiev.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/guide_fiev_r-fmea_fr.pdf

HSE²



Eco-conception : l'AFNOR publie un guide d'évaluation de la démarche d'éco-conception

L'AFNOR a publié fin mars un guide d'évaluation de la démarche éco-conception. Ce guide présente un modèle d'évaluation de votre démarche d'éco-conception en faisant un focus sur :

- L'architecture du référentiel et les modalités de l'évaluation
- Les forces du modèle pour votre organisation et vos parties prenantes
- Les points à évaluer, par chapitres du référentiel

Cette méthode d'évaluation se décline en cinq chapitres :

- Responsabilité de la Direction et Leadership,

- Affectation du projet d'éco-conception : enjeux, opportunités, choix du produit, environnement de la démarche et de l'équipe
- Mise en œuvre opérationnelle
- Lancement sur le marché et communication
- Retours d'expérience

<https://marketing.afnor.org/guide-ecoconception>

Mots clés :éco-conception, guide d'évaluation, ...

RSE : Achats responsable, l'ADEME publie des fiches entreprises

Suite à l'accompagnement de 20 entreprises dans leur engagement dans les achats responsables, l'ADEME publie des fiches de témoignages de 16 entreprises. Ces fiches descriptives présentent les éléments de contexte et de diagnostic, une à trois actions menées pendant un an par l'entreprise, la mise en avant des impacts positifs, environnementaux, sociaux et/ou financiers...

<https://www.ademe.fr/pme-temoins-lancer-achats-responsables>

Mots clés :RSE, achats responsables, ...

Prévention des risques : Un outil en ligne pour aider les travailleurs de nuit à mieux gérer leur sommeil

L'institut de recherche Robert-Sauvé, spécialisé en santé et en sécurité du travail (IRSST), a publié sur son site WEB un outil en ligne gratuit pour aider les travailleurs de nuit à mieux gérer leur sommeil. Cet outil est constitué de trois modules :

- Le premier module permet d'évaluer l'effet du travail de nuit sur la personne,
- Le second permet d'apprendre à connaître son cycle du sommeil,
- Le troisième module aide à désigner les obstacles à un bon sommeil,
- Le quatrième aide à choisir ses stratégies pour mieux vivre le travail de nuit

L'IRSST est un organisme de recherche scientifique québécois, reconnu pour l'expertise de son personnel et la qualité de ses travaux dans le domaine de la santé sécurité au travail.

<http://comm.irsst.qc.ca/blogs/veille/archive/2019/04/09/11459.aspx>

Mots clés : travail de nuit, qualité de sommeil, prévention des risques, ...



Prévention des risques : L'assurance maladie publie un rapport sur les cancers reconnus d'origine professionnelle

La mission "statistiques" de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (AM-RP) a publié le 11 avril dernier un rapport intitulé « **CANCERS RECONNUS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE : Évolution statistique, actions de prévention et d'accompagnement des salariés exposés** ».

Sur les bases de ce rapport, l'AM-RP va déployer cette année son programme Risques chimiques Pro avec un double objectif :

- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures prioritaires,
- Assurer une veille et améliorer les connaissances.

Ce programme devrait viser près de 5.000 entreprises, représentant environ 100.000 salariés, particulièrement concernés par des expositions à des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/540503/document/rapport_enjeux_et_actions_cancers_pros_avril2019.pdf

Mots clés : actions Assurance Maladie, cancers reconnus d'origine professionnelle, ...

FORMATIONS GPA Services



Formation Management de la qualité : Découverte des principes et exigences de l'ISO 9001:2015 et de l'IATF 16949:2016

25 & 26 Juin 2019 - Levallois-Perret

Parue le 1er octobre dernier, la norme IATF 16949 : 2016 vient de remplacer la spécification technique ISO/TS 16949 : 2009.

Cette norme, élaborée par l'IATF, l'international Automotive Task Force, définit les exigences fondamentales d'un système de management de la qualité pour la production de pièces de série, de rechange et d'accessoires pour l'automobile.

Elle vise les fournisseurs de composants automobiles, qui ont l'obligation d'être certifiés pour pouvoir livrer les constructeurs.

Cette évolution a pour but de s'aligner avec la structure et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, **complétées par les attentes de l'industrie automobile**.

Ce nouveau référentiel renforce le système de management en terme d'amélioration continue, d'analyse et de prévention des risques et de leadership. Il intègre l'idée que les acteurs de l'industrie automobile ont besoin de s'ajuster en permanence à leur environnement, ce qui leur demande efficacité et adaptabilité.

Programme et inscription : [Formation ISO 9001 – IATF 16949 – 25&26 Juin 2019](#)



L'ISO 50001 version 2018

Mardi 23 Juillet 2019 - Levallois-Perret

La norme ISO 50001 : 2018 est parue le 21 août 2018.

Elle remplace la version 2011.

Cette norme, élaborée par l'ISO, définit les exigences fondamentales d'un système de Management de Energie, applicable à toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité.

Les principales évolutions de cette nouvelle version sont de deux natures :

- la forme, avec l'**adoption d'un nouveau plan** : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs normes de système de management, l'ISO 50001:2018 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres normes ISO de système de management, (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ...).
- Le fond, avec l'**adoption de nouvelles exigences** et le **renforcement d'exigences existantes** dans la version 2011 dont notamment :
 - la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise,
 - la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes,
 - le renforcement du rôle de la direction et de la participation des salariés,
 - la démonstration de l'amélioration de la performance énergétique,
 - ...

Pour les entreprises déjà certifiées ISO 50001, le **passage à l'ISO 50001 : 2018 est à effectuer avant août 2021**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO 50001 : 2011 devient invalide et nécessite un audit initial**.

La formation GPA Services, vous propose de **comprendre et maîtriser les nouveautés de l'ISO 50001 : 2018**, pas à pas : présentation des nouveautés, et leurs impacts sur les SMÉ existants, échanges sur le point de vue et les attentes de « l'auditeur tierce partie » :

- Contexte de la norme ISO 50001 : 2018.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SMÉ.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 50001 : 2018.

Programme et inscription : [Formation ISO 50001 – 23 07 2019](#)



L'ISO 14001 version 2015

Mercredi 24 Juillet 2019 - Levallois-Perret

Management de la l'environnement : Découverte des principes et exigences de l'ISO 14001 : 2015

Parue en septembre 2015, la norme **ISO 14001 : 2015** remplace la version 2004.

Il s'agit de la 3ème version de la norme de système de management environnemental.

Cette norme, élaborée par l'ISO (**International Standardization Organization**), définit les exigences fondamentales d'un système de management de l'environnement applicable à toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité.

Les principales évolutions sont de deux natures :

- la forme, avec l'adoption d'un nouveau plan : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs systèmes de management, ISO 14001:2015 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres normes ISO de système de management.
- Le fond, avec l'adoption de nouvelles exigences et le renforcement d'exigences existantes dont notamment :
 -
 - la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise ;
 - la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes ;
 - le renforcement du rôle de la direction ;
 - la prise en compte du cycle de vie produit pour aborder les aspects environnementaux ;
 - le renforcement du lien entre la stratégie de l'entreprise et le SME,
 - ...

La formation GPA Services vous propose de comprendre et maîtriser, pas à pas, les exigences de l'ISO 14001, : présentation des exigences, principes, définitions et de leurs impacts sur la mise en oeuvre d'un SME, échanges sur le point de vue et les attentes de «l'auditeur tierce partie»

- Contexte de la norme ISO 14001 : 2015.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SME.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 14001 : 2015.

Programme et inscription : [Formation ISO 14001 – 24 Juillet 2019](#)



REACH et la Plasturgie

Mardi 15 Octobre 2019 - Levallois Perret

Entré en vigueur en 2007, le règlement REACH issu de l'Union Européenne prévoit les dispositions applicables concernant la fabrication, l'importation, la mise sur le marché et l'utilisation des substances chimiques, telles quelles, en mélange ou dans des articles (produits-finis ou semi-finis).

Le règlement REACH s'articule autour de 4 procédures fondamentales :

- **L'enregistrement** de toutes les substances produites ou importées à plus d'une tonne par an,
- **L'évaluation** qui s'exerce à la fois sur les dossiers et sur les substances,
- **L'autorisation** des substances extrêmement préoccupantes (dites SVHC) visées à l'annexe XIV,
- **La restriction** pour les substances présentant un risque inacceptable.

La mise en œuvre de REACH au sein de votre entreprise exige une compréhension des rôles et des responsabilités concernés.

La formation proposée par GPA Services, vous propose de comprendre et maîtriser l'application du règlement REACH à vos activités : présentation du principe de base et des exigences applicables, et leurs impacts sur vos activités.

- Contexte du règlement REACH
- Le processus REACH et son impact sur l'entreprise
- Appliquer REACH, se préparer et anticiper
- Echanges et retours d'expérience.

Programme et inscription : [Formation REACH - 15 Octobre 2019](#)



L'ISO 45001 version 2018

Judi 7 Novembre 2019 - Levallois-Perret

La norme ISO 45001 : 2018 est parue le 13 mars 2018. Elle remplace la norme OHSAS 18001.

Cette norme, élaborée par l'ISO (**International Standardization Organization**), définit les exigences fondamentales d'un système de management Santé Sécurité au travail, applicable à toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité.

Les principales évolutions sont de deux natures :

- la forme, avec l'adoption d'un nouveau plan : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs systèmes de management, ISO 45001:2018 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres normes ISO de système de management, (ISO 9001, ISO 14001, ...).
- Le fond, avec l'adoption de nouvelles exigences et le renforcement d'exigences existantes dans l'OHSAS 18001 dont notamment :
 - la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise,
 - la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes,

- le renforcement du rôle de la direction et de la participation des salariés,
- le renforcement du lien entre la stratégie de l'entreprise et le SMSST,
- ...

La formation GPA Services, vous permettra de **comprendre et maîtriser l'application de la réglementation hygiène sécurité au travail applicable à un site de plasturgie** :

- La gestion HS et les enjeux de la réglementation
- Les cadres législatifs et réglementaires
- Veille réglementaire hygiène sécurité au travail et exigences de l'ISO 45001 : 2018

Pour les entreprises déjà certifiées OHSAS 18001, le **passage à l'ISO 45001 : 2018 est à effectuer avant le 13 Mars 2021**. Au-delà de cette date, **toute certification OHSAS 18001 devient invalide et nécessite un audit initial**.

La formation GPA Services, vous propose de **comprendre et maîtriser les nouveautés de l'ISO 45001**, pas à pas : présentation des nouveautés, et leurs impacts sur les SMSST existants, échanges sur le point de vue et les attentes de «l'auditeur tierce partie» :

- Contexte de la norme ISO 45001 : 2018.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SMSST.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 45001 : 2018.

Programme complet et bulletin d'inscription : [Formation ISO 45001 - 7 Novembre 2019](#)

Autres formations

GPA Services est spécialisé dans les formations dans le domaine QHSE :

[Pour voir notre catalogue de formations](#)



Pour tout savoir sur le GPA, visitez notre site !

www.autoplasticgate.com

